

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_055

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 octobre 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 7

de Votants 9

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

SMAB, approbation de l'adhésion du SMDBA, de Selonnet, des Statuts et du périmètre de l'EPAGE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ, Jean-Marie MARTIN

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Antoine ARENA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/10/2019

Vu les articles L 5211-18 et L 5721-1 à 5722-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R 5721-1 à 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone et notamment l'article 1 du chapitre IV (adhésion et retrait d'un membre).

Vu le projet de rapprochement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) et du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) qui aboutira à l'évolution du SMAB vers le « Syndicat Mixte Asse Bléone » au 1^{er} janvier 2020.

Vu le projet de périmètre d'intervention « Syndicat Mixte Asse Bléone » qui s'étend à l'ensemble des bassins versants suivants :

- L'Asse,
- La Blanche,
- La Bléone,
- Le Rancure,
- Les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de

Vu l'avis favorable du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée, le Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée a notifié par courrier, en date du 17 juillet 2019, au SMAB et au SMDDBA son avis favorable à la reconnaissance en EPAGE du « Syndicat Mixte Asse Bléone ».

Vu la délibération n°2019.27/5.2 du Comité Syndical du SMDDBA en date du 21 février 2019 demandant notamment son adhésion au SMAB à compter du 1er janvier 2020.

Vu la délibération de la délibération n°DE_2019_045 du Conseil Municipal de la Commune de SELONNET en date du 1er août 2019 demandant son adhésion au SMAB à compter du 1er janvier 2020.

Les projets de statuts du « Syndicat Mixte Asse Bléone » ont été approuvés par le Comité Syndical du SMAB en date du 29 août 2019.

L'article 7 de ces statuts prévoit qu'au sein du Comité Syndical du « Syndicat Mixte Asse Bléone », chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant (pas de changement à prévoir par rapport au fonctionnement actuel du SMAB).

Il s'agit aujourd'hui :

- d'approuver la demande d'adhésion du SMDDBA au SMAB
- d'approuver la demande d'adhésion de la Commune de SELONNET au SMAB
- d'approuver le projet de statuts du « Syndicat Mixte Asse Bléone » ;
- d'approuver le périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone ;

Etant entendu que les décisions prises entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020, il est proposé aux élus du Conseil Municipal,

D'APPROUVER la demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDDBA) au SMAB.

D'APPROUVER la demande d'adhésion de la Commune de SELONNET au SMAB.

D'APPROUVER le projet de statuts du « Syndicat Mixte Asse Bléone » joint à la présente délibération.

D'APPROUVER le projet de périmètre du « Syndicat Mixte Asse Bléone » sur lequel porte la reconnaissance en EPAGE, c'est-à-dire les bassins versant suivants :

- L'Asse,
- La Blanche,
- La Bléone,
- Le Rancure,
- Les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

POUR :9

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

